

études ont abouti à l'adoption du petit chalutier de 60 pieds de long. Au cours de la recherche de renseignements sur les bateaux, on en a beaucoup appris sur la possibilité d'adopter le principe de la *seine* aux petits bateaux et on a fait des expériences pour étudier les besoins de force motrice et autres questions pratiques d'ordre général. La majeure partie des revenus du pêcheur commercial de la province provient des prises de homard, d'éperlan et d'huîtres.

D'une façon générale, les cours d'eau de la province sont alimentés en grande partie par des sources et leur débit est passablement régulier, procurant ainsi d'excellents viviers et frayères pour le poisson de sport dont la truite mouchetée est de beaucoup le plus important. Les conditions de reproduction étant si favorables, le problème consiste à propager la truite de dimension intéressante pour le pêcheur à la ligne. L'Office technique et scientifique des pêches est à faire à cette fin des recherches biologiques complètes en vue de déterminer les meilleures méthodes d'alevinage, d'administration et de prise. La province fournit les emplacements où sont faites les recherches et la Division de la conservation et du développement du ministère fédéral des Pêcheries construit les barrages et fournit le poisson servant aux travaux d'expérimentation.

Nouvelle-Écosse.—Le gouvernement fédéral a la haute responsabilité des pêcheries maritimes et intérieures de la Nouvelle-Écosse. Toutefois, la province par l'entremise de son ministère du Commerce et de l'Industrie ajoute sa part à l'œuvre du gouvernement fédéral. En fait, les deux gouvernements ont adopté un régime d'effort coopératif qui laisse chacun libre d'exercer ses responsabilités et d'exécuter ses programmes. Le gouvernement provincial s'occupe du développement, de l'administration et des recherches.

Développement.—L'œuvre du développement comprend les services du génie, l'aide financière à la pêche en général et les services d'éducation des pêcheurs.

Les services du génie portent sur le dessin, la construction et l'outillage des bateaux, vaisseaux et usines d'apprêt du poisson. Un ingénieur du génie maritime s'occupe de ces services et de l'extension de services consultatifs à tous ceux qui s'intéressent à l'industrie. Des prêts viennent aider la construction et la modernisation des usines d'apprêt du poisson et l'achat de bateaux et de moteurs. Lorsque les autorités locales ne peuvent répondre aux besoins de nouvelles grandes usines, la province intervient et fournit des services d'utilité publique tels qu'un aqueduc et des voies de service; elle maintient une glacière à boîte à Chéticamp.

Les services d'éducation fournis aux pêcheurs comprennent des cours abrégés, donnés dans certains ports secondaires et à une école permanente, à Lunenburg, sur la navigation de base, le code de la circulation en mer, le soin et l'entretien des moteurs de marine. Le programme est subventionné par le ministère fédéral du Travail en vertu de la loi sur la coordination de la formation professionnelle.

Administration.—La loi des pêcheries de la Nouvelle-Écosse complète les pouvoirs fédéraux et est appliquée d'accord par le ministère du Commerce et de l'Industrie et par le ministère fédéral des Pêcheries. La loi oblige les établissements d'apprêt du poisson et les acheteurs à obtenir un permis annuel du ministère du Commerce et de l'Industrie, qui n'est délivré que sur la recommandation des inspecteurs du ministère fédéral des Pêcheries et l'attestation du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social que les normes fédérales de construction, d'exploitation et d'hygiène sont observées.